

### Petit B.A.-ba d'un représentant jeunesse à un autre Survol pour bien comprendre son rôle

Ce document est pour toi, représentant jeunesse. Il a été créé par une représentante jeunesse pour les représentants jeunesse avec les interrogations qui pourraient être présentes lors de tes débuts. Ce b.a.-ba n'est pas exhaustif, mais il peut répondre à certains questionnements que tu pourrais avoir au commencement de ton expérience.

- Durée de ton mandat : Ton mandat est d'une durée de deux ans.
- Le nombre de rencontres de CA et de comités : Le CA se rencontre généralement une fois par mois avec une relâche à l'été (juillet et août) en plus de l'assemblée générale en décembre. Les comités se rencontrent habituellement entre 3 et 5 fois dans l'année. Cela représente donc une quinzaine de réunions par année.
- S'impliquer dans un comité : À titre de représentant jeunesse, il est attendu que tu t'impliques dans un comité. Le choix du comité t'appartient, à toi de voir lequel t'intéresse ou t'intrigue.
  - Si tu veux, tu peux être le secrétaire du comité, mais tu n'es pas obligé. C'est à discuter lors de l'attribution des rôles de ton comité.
- Droit de vote : À titre de représentant jeunesse, tu n'as pas de droit de vote, mais le CA peut te demander ton avis. Si tu te sens assez informé pour te prononcer, vas-y. N'aie pas peur de dire quand tu ne te sens pas en mesure de donner ton opinion, personne ne te jugera. De plus, tu ne peux pas approuver ou seconder des résolutions lors des CA.
- Droit de parole : Ton opinion est appréciée, tu peux participer aux discussions lors des CA et des comités dans le but d'enrichir le débat.
- Absence ou indisposition : Si tu ne peux assister à un CA ou à une rencontre de comité, tu dois en informer les autres membres ou la présidence. Si tu dois quitter plus tôt un CA, informe la présidence. Il arrive d'avoir un empêchement, il n'y a pas de problèmes tant que cela n'est pas récurrent. Le CA compte sur une présence assidue de tous ses membres, incluant celle du représentant jeunesse. La ponctualité est de mise.
- Les jetons de présence : À titre de représentant jeunesse, tu as droit à des jetons de présence pour les CA et les rencontres de comité.

À titre de représentant jeunesse tu auras l'occasion d'acquérir, de l'intérieur, une expérience de gestion au sein d'une entreprise importante et d'être aux premières loges de la prise de décision d'un véritable CA. Si tu as des questions supplémentaires, n'hésite pas à les poser aux autres membres du CA, de ton comité ou à ton parrain/marraine. Surtout, enrichi-toi de cette expérience et prends le temps de discuter avec les autres membres, ils sont là pour t'épauler ; ils ont des expériences diversifiées. Être représentant jeunesse pour CONVIVIO est une belle opportunité pour mettre à disposition tes connaissances !